Services mutualisés avec Bordeaux métropole

La Ville de Pessac fait partie des 28 communes de Bordeaux Métropole qui compte au total 791 958 habitants en 2017 (INSEE). Bordeaux Métropole gère les compétences urbanisme, transports, déchets, économie, habitat, loisirs, environnement...

Divers services publics de Pessac sont mutualisés avec Bordeaux Métropole, notamment : le domaine public (voirie et assainissement), l'urbanisme, les transports scolaires, les espaces verts, l'environnement, l'hygiène, la propreté et les déchets.

Bordeaux Métropole propose un accueil technique unifié appelé "Accueil Espaces publics" qui propose des permanences en mairies de quartiers pour renseigner et prendre en compte les demandes des habitants sur ces services mutualisés.

L'accueil de l'urbanisme et des autorisations d'occupation des sols est réalisé directement par le Pôle territorial Sud de Bordeaux Métropole.

INFOS PRATIQUES

- Accueil Espaces Publics :
 - lundi de 13h30 à 17h
 - du mardi au vendredi de 8h30 à 17h
- Service urbanisme :
 - lundi, mercredi et vendredi de 8h15 à 17h
 - permanence téléphonique le mardi de 13h à 17h et le vendredi de 8h15 à midi.

CONTACT

Accueil espaces publics

Demandes sur le domaine public, les transports scolaires, les espaces verts, l'environnement, l'hygiène, la propreté et les déchets.

05 57 93 65 85
Courriel

Urbanisme et autorisations d'occupation des sols

Cœur Bersol - Bât C (rez-de-chaussée)
28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac

05 35 31 96 96
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS